Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260916-2026091105B-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION

Nombre de Conseillers :
En exercice : **15**
Présents : 12
Votants : 15

Délibération n°20260911_05

L'an Deux Mille Vingt-six.
le 11 septembre 2026,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30,
A la mairie, sous la présidence de Mr Erwan Briand, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/09/2026.
Etaient présents : M. BRIAND Erwan, Mme GALLAIS Magali, M. LEVENEZ Nicolas, Mme LAZ Laura, Mme SALAUN Corinne, Mme MENOT Fanny, Mme MAHE Françoise, M. HUGUENIN Hervé, Mme PLOE Marine, M. HUGUENIN Alban, M. PETILLON JACQUES, M. LE DU Stéphane, M. THOMAS Yannig,
Absents, M. ALLAIN Mikaël, Mme LE SANN Camille,
Tous les deux ont donné pouvoir
Secrétaire de séance : LAZ Laura
Etaient également présente : EVENNOU Valérie, Secrétaire générale de Mairie.

Objet : Horaires de la mairie et de l'agence postale :

Monsieur le Maire Expose :
Depuis l'installation de la nouvelle mandature, la fréquentation de l'agence postale et de la mairie est très minime.
Le constat est fait que les services de la poste sont dégradés depuis plusieurs mois.
L'agent en charge de l'accueil de la mairie et de l'agence postale a demandé à diminuer son temps de travail.
C'est pourquoi Monsieur le maire propose :

Vu la fréquentation de la mairie et de l'agence postale le samedi matin,
Vu la demande de diminution du temps de travail de l'agent en charge de l'accueil mairie et agence postale,
Considérant que les élus proposent une permanence le samedi matin de 9hà 11h,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres décide de :

- Fermer l'agence postale le samedi matin ,
- Mettre en place une permanence d'élus de 9h à 11h pour la mairie.

Les horaires en semaine pour l'accueil physique et téléphonique restent inchangés.

Pour extrait certifié conforme, le 14 septembre 2026
La secrétaire de séance, Laura LAZ

MAIRIE DE LAZ 29520

Le Maire, Erwan Briand

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260916-2026091105B-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative